

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47
85, Rue Fontenelle, 85
Adresse Télégraphique: RANDOLET Havre

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Téléphone: 14.50
Secrétaire Général: TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES

AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulev. de Strasbourg.
A PARIS... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est
seule chargée de recevoir les Annonces pour
le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

ABONNEMENTS

Table with columns: Abonnement, Trois Mois, Six Mois, Un An. Rows: Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme, Autres Départements, Union Postale.

Variétés Economiques et Politiques

SIR WILFRID LAURIER

Ottawa, le 8 juin 1914.

Le Canada a eu deux grands ministres, sir John Macdonald et sir Wilfrid Laurier. Le nom du premier est associé à la création du premier chemin de fer transcontinental canadien, le Canadian Pacific Railway. Quant au second, c'est lui qui, dans les vingt dernières années, a présidé au merveilleux développement économique du Dominion, tout en conduisant peu à peu le Canada à sa majorité politique et en lui assurant désormais une place dans le concert des nations.

Sir Wilfrid Laurier est donc une des grandes figures politiques de l'Amérique du Nord. Il ne serait du reste déplacé sur aucun théâtre. J'ai eu l'honneur de faire sa connaissance, en 1898, trois ans après son accession au gouvernement.

Je viens de le revoir, à Ottawa, trois ans après sa chute du ministère. Il avait été sans interruption au pouvoir de 1896 à 1911, un record de longévité ministérielle sans doute.

Aujourd'hui chef de l'opposition libérale, sir Wilfrid demeure quand même le premier personnage du Canada. C'est vers lui que se tourne tout d'abord l'attention des étrangers; c'est à lui encore que s'adressent ses compatriotes de tous partis, dès qu'une grave question se pose. Son nom est sur toutes les lèvres, sur tous les murs. Un immense hôtel vient d'être construit à Ottawa: on lui a donné le nom de Château Laurier.

Mais cet homme d'Etat canadien, ce sujet britannique, ce premier ministre d'une colonie anglaise a un titre particulier à notre intérêt: c'est un français de race et de langue. Descendant d'ancêtres normands, il est né dans la vieille province canadienne française de Québec. Catholique de religion, d'éducation exclusivement canadienne, il ne savait pas l'anglais à vingt ans. C'est avec des professeurs qu'il l'a appris. Or aujourd'hui, de l'aveu de tous, il est le premier orateur du Canada — soit en anglais, soit en français. Son éloquence, singulier mélange de froideur britannique, d'élégance française, de perfection classique, constitue un style vraiment original, probablement unique, et dont il est à croire que le Canada ne donnera plus d'autre exemple.

Membre du parti libéral canadien, sir Wilfrid Laurier a fait ses premières armes dans les années qui suivirent 1870. Disciple de Gladstone, c'est un libéral en matière économique et aussi en matière de politique religieuse. Sans doute, son anticléricalisme le trouvaient singulièrement pâle. Il n'a pas craint cependant de tenir tête aux ambitieuses prétentions des grands prêtres canadiens. C'est malgré eux qu'il a obtenu en 1896 la victoire et le pouvoir. L'épiscopat ne le lui a jamais pardonné. Premier ministre tout puissant, il n'a jamais été au fond que toléré par les prêtres. En 1911, c'est particulièrement sous leurs coups qu'il est tombé.

Premier ministre français d'une colonie anglaise, sir Wilfrid Laurier n'a pu se maintenir quinze ans au pouvoir que par un véritable prodige d'habileté. Ajouterais-je que la diplomatie n'a pas été la seule raison de sa durée. La source véritable de sa force a été une vision claire de ce qu'il

veulait et une profonde honnêteté jointe à un charme irrésistible.

Représentant de la race française, sir Wilfrid Laurier devait inévitablement être en butte à la suspicion, à la jalousie de l'opinion canadienne anglaise. La province anglaise d'Ontario ne l'a jamais complètement adopté: c'est avec une joie violente, avec une sorte de soulagement qu'elle a salué sa chute.

D'autre part, premier ministre du Canada tout entier, obligé de tenir la balance égale en toutes les races et toutes les religions, sir Wilfrid Laurier ne pouvait manquer de mécontenter les Canadiens français intranquillisés. Dès 1900, alors que la Province française de Québec était encore toute à la joie d'avoir, pour la première fois, un Français comme premier ministre du Canada, il se trouvait déjà des « nationalistes » pour lui reprocher de faire aux intérêts britanniques des concessions excessives.

La grande sagesse de Laurier a été de ne jamais se laisser trop entraîner d'un côté ou de l'autre. « Je suis avant tout Canadien », répondait-il invariablement à ceux qui lui demandaient d'être d'abord Anglais ou d'abord Français. C'est grâce à lui que l'unité canadienne, cette plante délicate et qui peut-être ne durera pas toujours, a prospéré jusqu'ici avec une magnificence vigoureuse.

Un jour est arrivé cependant où des rancunes contradictoires, mais accumulées et coalisées, ont eu raison de lui. C'est sous les coups combinés et convergents des jingoes de l'Ontario et des nationalistes de Québec qu'il est tombé en 1911.

Bénéficiant des loisirs que l'opposition lui ménage, j'ai pu voir, de plus près que je ne l'avais fait jusqu'ici, ce remarquable homme d'Etat. Mentionnerai-je sa magnifique stature physique, son allure originale où il y a de l'anglais, du français de la vieille France et aussi je ne sais quoi du chef indien de grande race? Mentionnerai-je aussi cette physionomie à la fois avenante, réservée, d'une extraordinaire finesse? Mentionnerai-je encore, dans ses manières, cette union de la correction anglaise avec notre ancienne urbanité française? Tout cela sans doute aide à connaître sir Wilfrid Laurier. Mais ce qu'il faut retenir de cette belle figure politique, c'est l'équilibre parfait de tous ses jugements, l'impression d'harmonie qui se dégage de toutes ses conceptions. Le Canada n'a pas eu de meilleur pilote que celui-là. Souhaitons qu'il soit bientôt rappelé à la passerelle du commandement.

ANDRÉ SIEGFRIED.

Le Palais-Bourbon trop étroit

La Chambre irait siéger à Versailles

Le bureau de la Chambre a examiné hier dans quelles conditions il serait possible de remédier au défaut d'espace que présente le Palais-Bourbon, tant en ce qui concerne la salle des séances que les locaux annexes de la Chambre.

La construction d'une nouvelle salle des séances s'imposerait. Mais en raison de la situation financière, il est peu probable que le Parlement soit disposé à voter les crédits nécessaires.

Le bureau de la Chambre a examiné alors s'il serait pas possible de demander que la Chambre aille siéger à Versailles jusqu'à ce que le Palais-Bourbon puisse être mis en mesure de répondre à tous les services nécessaires.

Le bureau n'a pas encore pris à ce sujet de décision définitive.

APRÈS LA GREVE

Mais d'abord y a-t-il eu grève?

Pour le profane, vain lecteur de lettres ou de journaux, peut-être, mais non pas pour l'initié syndical; invités à sortir des salles du tri, les postiers se sont en effet refusés à le faire pour ne pas être en état de grève; se croiser les bras à l'intérieur de l'Hôtel des Postes et empêcher le service, c'est simplement une habileté de métier; la grève ne commence que lorsqu'on reste chez soi!

Nous doutons fort que cette habileté ait été goûtée des milliers de commerçants dont le courrier a subi vingt-quatre heures ou quarante-huit heures de retard et dont les affaires ont eu à souffrir, sans parler de la multitude trop négligée de ceux qui écrivent pour le plaisir d'écrire. Encore doivent-ils tous se féliciter, après bien des angoisses, que cela se soit arrangé assez vite.

Le pauvre M. Thomson a dû être bien tiraillé entre l'indiscipline des postiers d'une part et les exigences contradictoires du public d'autre part. Les facteurs sont inexécables d'avoir tout-à-coup interrompu le service, sans même crier gare, et le gouvernement ne peut tolérer de pareils procédés d'intimidation. Oui, mais, derrière cette attitude condamnable il y avait des revendications raisonnables sanctionnées par des promesses gouvernementales...

D'autre part, le public, par la bouche des grands pontifes du commerce et de l'industrie, déclarait impérieusement au ministre « qu'il était inadmissible que quelques centaines de fonctionnaires tiennent ainsi Paris sous leur domination. » (Le Figaro), mais ils ajoutaient non moins impérieusement: « peu nous importe qu'ils aient tort ou raison; cela ne nous regarde pas; nous ne saons qu'une chose c'est que notre courrier ne nous parvient plus; que complex-vous faire? » (idem).

Le bon M. Thomson s'est dit que le plus pressé était donc de faire distribuer le courrier, que, pour cela, il fallait pas à envenimer la situation, mais essayer de parlementer, de dissiper les malentendus pour faire cesser au plus tôt la grève, pardon la suspension de travail. Il y a réussi, seulement maintenant on lui reproche de ne pas avoir réprimé l'indiscipline et de s'être incliné devant les menaces révolutionnaires.

Pour nous, nous n'avons pas le courage de jeter la pierre au ministre, qui, dans des circonstances difficiles, s'est conduit en brave homme. Mais nous voudrions penser qu'à l'avenir des précautions seront prises pour éviter de pareilles scènes de désordre qui nous mèneraient bientôt à un état complet d'anarchie. Toutefois, pour qu'un gouvernement puisse non seulement exiger la discipline mais avoir l'autorité nécessaire pour l'imposer, il faudrait évidemment qu'il ait lui-même de la fermeté dans ses décisions et de la suite dans ses desseins.

Il semble bien, de l'aveu unanime, que la demande des sous-agents qui est à l'origine de tout ce conflit était légitime; ils désiraient, on le sait, que leur indemnité de séjour fût portée de 300 à 400 francs. Cette augmentation fut votée par la Chambre

le 1^{er} avril de cette année, avec l'appui du gouvernement, mais le Sénat l'a rejeté lundi dernier, sans que son attention ait été attirée, il est vrai, sur l'urgence de cette mesure, le gouvernement étant occupé ailleurs; de sorte que les facteurs ont pu croire que ce n'était qu'une farce de 1^{er} avril.

« Anarchie partant » s'écrie le Temps, qui se demande comment l'administration a pu ignorer l'importance que les sous-agents attachaient à cette revendication et qui déclare avec raison que si les gouvernements étaient préoccupés d'autre chose que de politique pure et que s'il y avait des méthodes de travail parlementaire on ne verrait pas d'aussi graves événements ayant pour origine un simple malentendu.

Notre grave confrère ajoute mélancoliquement, avec tout son sérieux, « l'opinion est indolente aux grands facteurs de désordre... Soyons donc, pour cette fois, indulgents aussi pour les petits facteurs! »

CASPAR-JORDAN.

Le Rajah de Pudukota et son cheval Lilium

Ceci n'est pas un conte des mille et une nuits; c'est une histoire bien parisienne. Le rajah de Pudukota, riche propriétaire de la province de Madras, en est le héros. Il était venu à Paris pour la grande saison hippique et voulait s'intéresser un peu à une des grandes épreuves qui allaient se courir. Mais un rajah ne s'intéresse pas à une grande épreuve comme vous et moi, en mettant cent sous sur le favori au pari mutuel... Il l'achète, le favori, et il gagne la grande épreuve.

Le rajah de Pudukota pensa donc à acheter Sardanapale, le favori du Derby; mais on lui dit que le propriétaire de Sardanapale, M. de Molsheim, était assez à son aise et ne se laisserait pas séduire par l'appât de quelques billets de mille. De même, M. James Hennessy, propriétaire de Lord Loris, aimait mieux garder son crack et gagner le Grand Steeple, qui se courait hier, pour son propre compte.

Le nabab de Madras se rabattit donc sur Lilium, le cheval en vue de la Grande Course trop cher. Il a gagné, il gagnera encore. J'en suis sûr hier. Je suis le premier rajah qui ait gagné la Grande Course de haies.

Mon rêve de sportsman est réalisé. Car je suis, avant tout, un sportsman. Je suis champion de tennis, j'ai tué quatre éléphants, deux tigres, trois léopards et un rhinocéros...

Parlant de sa vie à Paris, le rajah a ajouté: « Je me couche à dix heures, je suis très sage. Et, cependant, je ne suis pas marié; j'ai 37 ans, quelque fortune, et des bijoux pleins mes tiroirs. » Et puis: « J'ai 420,000 sujets, un vieux château et plusieurs éléphants de gala, me confie le prince. Je suis souvent dehors, en France principalement, où je viens pour ma santé.

Espions Démasqués

Les polices mobile et spéciale ont procédé, en gare de Nancy, à l'arrestation de plusieurs individus, sujets allemands et suisses, dont on a été trouvé porteur de balles de fusil Lebel, nouveau modèle, sur la provenance desquelles il n'a pu fournir d'explications plausibles. Trois de ces individus ont été maintenus en état d'arrestation et mis à la disposition du parquet. Les autorités judiciaires et policières gardent le plus grand mystère au sujet des arrestations en question.

Il s'agirait, croit-on, d'individus affiliés à une bande ayant pour objet de favoriser la désertion des militaires en garnison dans la région et qui aurait également, dit-on, des ramifications avec une bande d'espions chargés de se procurer des modèles des nouvelles munitions qui viennent d'être distribuées dans les corps de troupe de la région de l'Est.

Les trois individus arrêtés se nomment: François Harter, horloger, à Nancy; Pierre Acht, opérateur photographique, tous les deux sujets allemands; et Pie Allemann, sujet suisse, ouvrier coiffeur.

On donne maintenant les détails suivants au sujet des arrestations qui ont été opérées à Berlin:

Une première inspection des ingénieurs ayant révélé la disparition de plans, on organisa une surveillance qui donna de fortes raisons de soupçonner l'adjutant Pohl. On procéda à son arrestation et il fit des aveux complets. On trouva sur lui l'adresse du docteur Blumenthal, de Dresde, que Pohl déclara être son complice.

La police a établi que le soi-disant Blumenthal était un nommé Kurt Kaul, originaire de Berlin, auquel des autorités de Saint-Petersbourg auraient établi un faux passeport, qui lui avait permis de résider à Dresde sous le nom de docteur Blumenthal. L'arrestation de Pohl avait été tenue rigoureusement secrète; aussi a-t-on pu arrêter également Kaul quelques jours après. Il a fait, lui aussi, des aveux.

Les Secteurs de la Chambre

Nous avons dit comment la répartition des places des députés, dans la salle des séances, avait été arrêtée, mardi, par les présidents des groupes et comment les non-inscrits, aussi bien ceux de gauche que les « sauvages », avaient été placés à l'extrême-droite.

Or le groupe des non-inscrits de gauche, mécontent de cet échec et désireux de siéger sur les bancs les plus élevés derrière la gauche radicale, ne s'est pas tenu pour battu. Ils vont obtenir satisfaction et voici comment: ils n'avaient été, on se rappelle, repoussés si loin par les autres partis que pour la raison qu'un groupe des députés non inscrits aux groupes ne constituait pas un groupe politique. Aussi, mercredi, le groupe a-t-il décidé de changer ce titre pour celui d'« Union républicaine radicale et socialiste », et, en raison de ce changement a-t-il obtenu de la présidence de la Chambre d'occuper suivant son désir, les trois banquettes supérieures du secteur de la gauche radicale.

Ainsi donc MM. Barthou, Bourély, Candace, Carré-Bovallet, D.-fos, Diagne, Lucien Dumont, Fandin, Igaac, Klotz, Lajarrige, Landry, Leboucq, André Lefèvre, Lemery, Millierand, Milliaux, Molle, Paisant, Roux-Costaud, André Tardieu, Maguiez, Plissonnier, siègeront désormais à la montagne de la gauche radicale.

Quant à M. Briand, qui n'appartient à aucun groupe, pas même à celui des non-inscrits, il se trouvait, par suite de la nouvelle classification adoptée, rejeté également à l'extrême-droite. Sur sa demande il sera, selon toutes probabilités, placé à la gauche des radicaux unifiés.

LE RÉGENT DE SERBIE



Photo: Clément Petit Havre

La remise du pouvoir par le roi Pierre à son fils a causé une certaine surprise. En effet, le roi se rend aux eaux chaque année et jamais il n'a fait appel à son successeur. On se demande s'il n'existe pas des raisons cachées qui expliquent cette décision.

Nul n'ignore, en effet, que le parti militaire serbe, très mécontent du sort qui lui est fait dans les élections, a créé au gouvernement, dans ces derniers temps, de réels embarras. Tout d'abord, les officiers se sont plaints très vivement de la disgrâce du colonel Mielchich, l'homme de confiance du général Putnik, à qui le gouvernement reprochait de n'avoir pas pris des précautions suffisantes contre l'agression albanaise de l'été dernier. Plus tard, l'armée vout voir augmenter les crédits militaires et le Parlement s'y opposa. Enfin, un décret rendu il y a quelques semaines subordonnait les autorités militaires aux autorités civiles en Nouvelle Serbie.

Tous ces causes ont porté au comble le mécontentement des officiers et un grand nombre d'entre eux se sont groupés autour du fils aîné du roi, le prince Georges, qui a aujourd'hui âgé de 27 ans, et qui a dû renoncer à toutes ses prétentions en 1900 à la suite d'incidents retentissants.

On dit maintenant que le roi a voulu affirmer sans délai, l'autorité de son fils cadet, Alexandre, âgé de moins de 26 ans, et qui avait été proclamé prince royal, en remplacement de son aîné.

Dans ces conditions, la remise temporaire du pouvoir par le roi Pierre à son fils est considérée comme le prélude d'une abdication qui se produira prochainement.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que le roi est âgé de 70 ans et que sa santé est très affaiblie par de constantes douleurs rhumatismales.

Le titulaire actuel du trône n'est pas un inconnu pour nos concitoyens. Il vint en effet en notre ville le 13 décembre 1913, et fut alors l'hôte de la maison Schneider dont il visita en détail les importants établissements de Gonfreville-Orcher.

Le prince Alexandre est né le 4 décembre 1888. Il est le troisième enfant du roi Pierre I^{er}; l'aîné de ceux-ci est la princesse Héloïse, née le 23 octobre 1884; le second, le prince Georges, né le 27 août 1887, a été dans l'obligation de renoncer à ses droits de prince héritier.

Fréquemment il avait donné, par son caractère impétueux, quelques soucis à son père et au gouvernement; à diverses reprises, en 1907, en 1908, il avait eu des altercations fâcheuses avec des officiers. En mars

Dernière Heure

PARIS, TROIS HEURES MATIN

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Table with columns: Métal, LONDRES, 25 Juin, DÉPÊCHE DE 4 h. 30, COURS, HAUSSE, BAISSE. Rows: CUIVRE, ETAIN, FER, NEW-YORK, 23 JUIN, CHICAGO, 28 JUIN.

AU COMITÉ FRANCE-AMÉRIQUE

Le président de la République et Mme Poincaré ont assisté hier soir à un grand dîner offert par le Comité France-Amérique pour célébrer le 5^e anniversaire de sa fondation.

Des discours ont été prononcés par M. Gabriel Hanotaux qui a insisté sur l'œuvre accomplie par la France au Canal de Panama et par le président de la République qui a parlé du rôle de la France dans les deux Amériques.

MUTATIONS

Le capitaine de réserve Gosselin, du 1^{er} régiment d'artillerie à pied au Havre, passe au 3^e régiment à pied à Cherbouurg.

Les sous-lieutenants de réserve Chossat et Quinquemelle, du 1^{er} régiment d'artillerie à pied et le second au 1^{er} régiment d'artillerie lourde à Sissonnes, pour y terminer leur deuxième année de services actifs.

Le sous-lieutenant Le Parmentier, du 1^{er} régiment d'artillerie à pied au Havre, passe au 2^e régiment d'artillerie lourde à Saint-Germain.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

L'Officiel publie la première liste des candidats à l'École spéciale militaire en 1914 ayant subi les épreuves écrites à Paris et admis à subir les épreuves orales.

L'Agitation des Postiers

A l'issue du meeting qu'ils ont tenu hier soir à la Bourse du travail, les sous-agents des Postes ont adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant:

« Les sous-agents des P. T. T., au nombre de quatre mille, félicitent leurs camarades de la Racette principale de l'attitude énergique qu'ils ont eue en signe de protestation contre le mauvais vouloir du Sénat.

« Après avoir entendu leurs camarades du Conseil d'administration, se déclarent solidaires et unis pour toute action que l'organisation syndicale leur recommandera; affirment plus que jamais leur désir de voir le Parlement faire droit aux améliorations qui ont motivé leurs protestations et que le gouvernement, par la parole du ministre des postes et télégraphes, a reconnues légitimes; s'excusent auprès du public et du commerce parisien du préjudice qu'ils ont pu leur causer et émettent l'espoir qu'ils les aideront à obtenir le salaire que, depuis 1910, la Chambre des députés avait accordé; envoient leur salut fraternel aux camarades du Congrès international des P. T. T. à Londres et se séparent aux cris de: « Frais de séjour! Frais de séjour! Vive le Syndicat! »

De son côté, le Conseil d'administration de l'Association générale des agents des P. T. T. réunis a voté une motion rappelant que l'Association générale s'était toujours prononcée en faveur de l'égalité de frais de séjour entre agents et sous agents.

Le Conseil exprime aux sous agents la sympathie de l'Association et espère que le Sénat reconnaîtra la légitimité de la modeste revendication de leurs camarades en adoptant le projet gouvernemental voté par la Chambre.

A minuit 10, le meeting a pris fin et les postiers ont quitté la Bourse du Travail sans incident.

MARSEILLE. — Au cours d'une réunion qu'ils ont tenue dans la soirée, les sous-

agents des P. T. T. ont voté un ordre du jour dans lequel ils déclarent qu'ils comptent sur la fermeté de M. Thomson pour engager le Sénat à ne pas persister dans sa rébellion; que, du reste, une indemnité de résidence pour les sous-agents de Paris ne suffirait pas à régler la question; que la mesure doit s'étendre à ceux de toutes les villes où existent des frais de séjour alloués aux agents.

Ils se déclarent résolus à faire aboutir rapidement cette revendication et félicitent leurs camarades sous-agents de Paris de leur attitude énergique.

A l'issue de cette réunion, plusieurs groupes de sous-agents ont parcouru la ville en poussant des cris divers.

BAGARRE ENTRE GRÉVISTES ET GENDARMES

BREST. — Des troubles se sont produits hier à Guilvinec.

Hier matin, à six heures, les employés en grève de l'usine de petits pois se sont rendus, drapeau rouge en tête, devant la Société bretonne où le personnel continuait à travailler. Ils ont obligé les ouvrières à sortir et ont tenté de faire un mauvais parti à la contre-maîtresse qui a dû être protégée par des gendarmes à cheval.

A un certain moment, la situation est devenue critique. Une grêle de pierres s'est abattue sur les gendarmes et un brigadier a été blessé au front.

Un commissaire spécial a dû se réfugier dans un débit voisin.

Une femme a été blessée par un cheval. Quarante gendarmes à cheval viendront renforcer aujourd'hui ceux qui se trouvent déjà à Guilvinec.

VIOLENT INCENDIE

TOULOUSE. — Un violent incendie a détruit un immeuble situé rue du Pont-Neuf, à Langoussan, dans la matinée.

VOLS À LA POSTE DE REIMS

REIMS. — Des vols auraient été commis dans l'environ du bureau de postes de Reims. Les soupçons s'étaient portés sur le facteur Mollinger, on apprit que celui-ci, qui avait un domicile rue des Filles-Dieu, possédait, rue des Trois-Roisins, une chambre garnie, qu'il avait louée sous le nom d'Eugène Durand.

Dans cette chambre, véritable magasin où le facteur entassait les objets qu'il dérobaient, on trouva dix sacs postaux remplis de lettres et de paquets d'échantillons.

Certains plus étaient vieux de plus de deux ans. On dut prendre une voiture pour enlever tous les objets découverts dans la chambre. Des lettres chargées avec d'importantes valeurs ont été retrouvées.

On pense avoir affaire à un maniaque du vol car parmi les plus détournés on a trouvé les objets les plus divers: pipes, bijoux, bandages orthopédiques, etc., etc. Mollinger a été écroué à la prison.

UN BLESSÉ SUCCOMBE

EPERNAY. — M. Georges Gerard, âgé de 48 ans, employé de commerce, qui fut blessé lors de l'explosion du ballon qui éclata récemment à la fête de Sezanne, vient de mourir.

LA CRISE MUNICIPALE À LILLE

LILLE. — Le Conseil municipal a réélu maire M. Desallez, démissionnaire à la suite des incidents électoraux du 10 mai dernier. M. Desallez a accepté de reprendre ses fonctions.

ACTES DE BRIGANDAGE EN CHINE

PÉKIN. — Les soldats ont fait cause commune avec les brigands pour piller Kajjan et brûler une partie de cette ville. Le pillage qui a commencé mercredi soir, n'a pris fin qu'à quatre heures du matin. Les fils télégraphiques ont été coupés. Les sujets étrangers et leurs biens paraissent avoir été épargnés.

UN LEGS D'UN MILLION

MARSEILLE. — Le préfet des Bouches-du-Rhône vient d'être avisé qu'un languedocien, M. Bille, de Saint-Martin-du-Crau, récemment décédé à Florence, a légué par testament une somme de un million de francs au Musée du Louvre.

Voici le texte de cette partie du testament: « Je donne au Musée du Louvre un million de francs. Le capital sera inaliénable et le revenu servira à enrichir le musée par l'achat de tableaux de grands maîtres ou de merle supérieure.

« Lorsque, par l'insuffisance des fonds ou quelque autre motif, l'Administration du musée ne pourra pas employer le revenu, celui-ci sera capitalisé sous forme de réserve jusqu'à ce que l'occasion se présente d'employer les sommes accumulées à combler quelque lacune dans les collections. »

Le généreux donateur légua en outre sa maison de Marseille et plusieurs autres propriétés. Sa maison de Saint-Martin-du-Crau permettra de construire un asile de vieillards.

FIN DE GREVE

LIMOGES. — On signale que la grève des tramways départementaux est terminée.

UN FOU MEURTIER

TOULON. — M. François Porre, docteur en médecine, à Saint-Maxime, canton de Grimaud, avait été appelé à la propriété des Fagots pour soigner le fermier qui donnait des signes de démence.

A l'arrivée du docteur, le malade se jeta sur lui, le renversa et le tua à coups de poignard. Le fou avait en effet dissimulé son arme dans son pantalon.

Son crime commis, le fou s'enfuit, semant la terreur sur son passage. Il mordit cruellement deux hommes qui s'étaient mis à sa poursuite, ainsi qu'un enfant qu'il reconstrua sur sa route.

Les gendarmes et les habitants n'ayant pu s'emparer du forcené durent se résigner à l'abattre à coups de revolver.

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

Paris, 25 Juin.

On annonçait une séance à la Chambre assez agitée, M. Thierry devant poser au gouvernement une question embarrassante à propos des incidents qui se sont produits avant-hier et hier à l'hôtel des Postes de Paris.

Mais voilà qu'un peu avant la séance, on annonce que M. Thierry renonce à sa question en présence de la cessation de la grève. L'honorable député des Bouches-du-Rhône, d'accord avec M. Thomson, a estimé qu'il valait mieux ajourner une discussion qui pouvait prendre une extension inopportune.

On annonçait déjà, en effet, que M. Cachin et plusieurs députés socialistes allaient intervenir et mêler à cette affaire, la question du statut des fonctionnaires qui a encore besoin d'études sérieuses et ne saurait être soulevée à la légère. M. Thierry n'agissait que dans un intérêt général; il n'a pas voulu faire naître des agitations politiques ou autres.

La séance de la Chambre a été occupée tout entière par l'examen d'un projet de résolution de M. Pugliesi-Conti tendant à inviter le gouvernement à déposer un projet de loi frappant d'une taxe les employeurs d'ouvriers étrangers afin de favoriser la main-d'œuvre nationale. Le gouvernement, représenté par M. Abel Ferry, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et M. Couyba, ministre du travail, a demandé qu'on lui laissât le temps d'examiner les répercussions qui peuvent résulter d'une semblable mesure.

M. Pugliesi-Conti a insisté avec l'appui de ses amis nationalistes et a paru étonné de ne pas être soutenu par les socialistes qui avaient jadis voté une proposition analogue. Ceux-ci, évidemment gênés par leurs sentiments internationalistes, ont déclaré qu'ils ne se désintéressaient pas de la question de la protection de la main-d'œuvre française, mais cela ne les a pas empêchés de se prononcer pour l'ajournement.

M. Aubriot et Frédéric Brunet ont énuméré un certain nombre de moyens, du reste assez rationnels, pour aider les ouvriers français sans avoir besoin d'imposer une taxe aux étrangers ou à ceux qui s'en servent.

Les députés socialistes ont tenu cette fois un langage inusité chez leurs amis en parlant de motion hâtive et mal étudiée, de promesses démagogiques pouvant préparer un réveil douloureux, etc. Généralement ce sont leurs adversaires qui s'expriment ainsi.

M. Viviani a jugé à propos de combattre lui aussi, le projet de résolution Pugliesi-Conti. Il a demandé également des délais nécessaires pour qu'une Commission interministérielle soit saisie et que la Commission du travail donne un avis.

L'ajournement a obtenu près de 350 voix de majorité. Ce n'est pas un gros succès pour M. Pugliesi-Conti et les nationalistes.

Le budget de la marine militaire a donné lieu au Sénat à un débat assez vif et, on doit le reconnaître, assez brillant.

M. Gaudin de Villaine, sénateur de la Manche, a ouvert le feu et s'est livré à de nombreuses critiques. L'orateur est partisan de la construction à bref délai de croiseurs de bataille.

Après M. Gaudin de Villaine sont venus les anciens ou les futurs ministres de la marine.

D'abord M. Chautemps, rapporteur, ministre trois jours sous le Cabinet Ribot.

M. Chautemps veut coûte que coûte que nous gardions la maîtrise de la Méditerranée, en quoi il a raison. Il procède à la mise en chantier de gros bâtiments supplémentaires. M. Chautemps s'exprime avec modération et il fait remarquer au Sénat, il se montre conciliant envers le ministre qui l'a précédé et qui lui a succédé. C'est très bien.

M. Pierre Baudin affirme avec logique que la force navale de la France doit être en relation constante avec sa politique. La France doit suivre ses rivaux. Rien cependant ne peut être fait qui engage le Parlement par avance. Est-ce une critique d'un ancien ministre qui sait comment procédaient les bureaux de la marine ?

M. Henry Michel, plusieurs fois rapporteur de la marine, très compétent, et à qui la presse a plusieurs fois attribué ce portefeuille, s'exprime avec logique et clarté. Dans son remarquable discours, il a présenté des observations de trois ordres : financier, économique et administratif. L'honorable sénateur a été très écouté et souvent très applaudi.

La suite a été renvoyée à demain. Le débat relatif à la marine n'est même pas clos.

T. H.

SENAT

La séance est ouverte à trois heures cinq sous la présidence de M. Antonin Dubost.

Le Mariage entre beaux-frères et belles-sœurs

Le Sénat adopte la proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 161 du Code civil en ce qui concerne le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs.

Budget de la Marine

Le Sénat aborde la discussion du budget de la marine militaire.

M. Gaudin de Villaine à la parole. L'orateur présente diverses observations sur la nécessité d'assurer l'éclairage stratégique et tactique des escadres et pour ce qui concerne les croiseurs de bataille apes à la fois un combat et à la recherche de l'ennemi en y joignant quelques bâtiments spéciaux.

M. Emile Chautemps, rapporteur, rappelle que le principal objectif de notre politique navale est de nous assurer, coûte que coûte, pour nous et pour nos alliés, la maîtrise de la Méditerranée.

M. Chautemps conclut qu'il faut porter notre flotte de guerre de 28 cuirassés à 33, soit quatre escadres de huit unités et un cuirassé amiral hors rang. Le rapporteur demande que les 4 cuirassés supplémentaires soient des croiseurs de bataille.

Passant en revue les budgets maritimes de nos rivaux méditerranéens, M. Chautemps les montre ayant doublé comme le nôtre, en six ans. Nous dépenserons 650 millions en 1914.

Mais l'accroissement de programme que propose l'orateur pourra se réaliser sans que le budget de la marine dépasse dans l'avenir ce chiffre.

L'orateur insiste sur la nécessité d'introduire dans la marine la complexité des résultats. On n'est contenté, jusqu'à ce jour, de comptes qui n'étaient que des relevés de dépenses et ne permettaient pas d'apprécier le rendement utile des crédits.

M. Chautemps termine en rendant hommage à la bonne volonté que l'on constate dans tous les personnels de la marine et à tous les degrés de la hiérarchie.

M. Pierre Baudin, qui lui succède à la tribune et qui est écouté d'une façon toute spéciale, s'occupe surtout de la loi des cadres, de la répartition des escadres et de l'unité de commandement.

Il s'oppose énergiquement à ce que le commandement supérieur soit placé hors d'escadre, parce que immobilisant de ce fait un superbe dreadnought et trois ou quatre autres unités importantes, il diminuerait la force de résistance de la ligne de combat.

Au lieu de s'y porter à l'occasion, il est préférable qu'il y reste incorporé.

M. Baudin termine ainsi : Ma conclusion sera que la marine doit avoir le souci de ménager les efforts du pays en sa faveur, d'éviter toute expérience technique qui serait dispendieuse sans rien ajouter à nos forces. Il faut aussi que les choses de la marine apparaissent aux Chambres en toute clarté et sans un mystère qu'elles ne comportent pas. (Vifs applaudissements.)

M. Henri Michel : Je veux présenter des observations de trois ordres : financier, économique et administratif.

Je me suis élevé l'an dernier contre la création du budget extraordinaire. Au début, l'exécution du programme avait été prévue avec les ressources normales. Nous allons avoir successivement des augmentations de 30, 40, 50 millions au budget ordinaire pour diminuer d'autant le budget extraordinaire; c'est un retour heureux à la règle tutélaire de l'unité.

On a d'abord baptisé le budget extraordinaire du nom de compte hors budget; mais le mot ne change rien à la chose, il devait s'élever à 139 millions. Mais des aggravations ont été apportées par les lois de finances de 1912 et 1913.

On lui fait supporter tout un nouveau programme de travaux maritimes.

Je m'élevais énergiquement contre le procédé qui consiste à amorcer par de faibles crédits de grosses dépenses, qui se sont par conséquent élevées à 46 millions. Il en est de même pour l'aéronautique maritime, où on voit au budget extraordinaire une dépense de plus de 8 millions; il en est de même encore pour l'outillage des arsenaux.

C'est ainsi que le budget extraordinaire, qui devait être limité au début à 139 millions, a atteint 60 millions; ce chiffre a été ramené à 500 millions, par suite d'incorporations au budget ordinaire. Il reste un accroissement de 250 millions au programme successives apportées au programme naval. Dans les années qui vont venir, y aura-t-il encore de nouvelles dérogations ? Cette situation mérite toute l'attention du Parlement. On envisage déjà l'augmentation de notre armée navale, pour porter le nombre de nos cuirassés de 28 à 40. Où trouveront-ils les équipages pour monter ces unités de combat ?

J'arrive à des observations d'ordre économique. Je me suis élevé contre la mise en chantier simultanée de 6 cuirassés; il en a résulté un encombrement dans la production nationale et par suite une hausse marquée; il aurait mieux valu échelonner la mise en chantier.

L'orateur critique dans son principe et dans ses détails, le décret du 14 juin 1913, qui a établi cette situation, et il demande au ministre de rapporter ce décret, qui a permis de briser la carrière de certains officiers suspects d'être républicains.

Après des observations de M. Las Cases, la suite de la discussion est renvoyée à aujourd'hui. La séance est levée à 7 h. 10 et renvoyée à aujourd'hui.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 25 juin

La séance est ouverte à 2 h. 45, sous la présidence de M. Deschanel.

L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission de surveillance des Caisse d'amortissement et des dépôts et consignations pour l'année 1913.

On introduit les membres de cette Commission dans la salle des séances.

M. Lourties, sénateur, rapporteur de la Commission, dépose le rapport.

Validation

On valide l'élection de M. Paul Bluysen, dans l'Inde Française.

L'indemnité des Députés

A la majorité de 511 voix contre 2, on adopte un crédit supplémentaire de 43,750 francs pour faire face à l'indemnité législative résultant de l'augmentation du nombre des députés; leur nombre qui était de 537 sous l'ancienne législation est aujourd'hui de 602.

Refus d'autorisation de poursuites

La Chambre refuse d'autoriser les poursuites demandées contre M. Lagrosillière, député de la Martinique.

La main-d'œuvre étrangère sera-t-elle taxée ?

M. Paul Pugliesi-Conti dépose un projet de résolution ainsi conçu : « La Chambre, résolue à protéger le travail national, invite le gouvernement à présenter un projet de loi tendant à établir une taxe sur la main-d'œuvre étrangère. »

La loi militaire nouvelle, dit-il, oblige à trouver des ressources.

La France accepte avec une énergie tranquille le fardeau qui lui a été imposé.

La main-d'œuvre étrangère est chaque jour plus nombreuse dans notre pays.

Les hôtels-restaurants qui emploient des Allemands ont coté, depuis quelques années, deux milliards de salaires à nos compatriotes.

Avec la loi de trois ans, pendant une année de plus les ouvriers français verront leur place occupée par leurs concurrents étrangers.

Le seul remède, c'est l'établissement d'une taxe qui retiendra au pair les uns et les autres.

Les Etats-Unis ont limité le nombre des ouvriers étrangers. La Hollande a adopté le principe de cette limitation. La Prusse a édicté sur certaines catégories d'ouvriers étrangers une série de taxes allant de 48 à 380 marks.

M. Abel Ferry, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, répond.

Il repousse le projet de résolution en raison de ses répercussions sur l'ensemble de la production nationale.

M. Abel Ferry : Le gouvernement demande à la Chambre de surseoir à statuer jusqu'à ce qu'il ait pu examiner les répercussions qui peuvent résulter d'une pareille mesure.

Le titre signalé par M. Pugliesi-Conti est bien connu; il sera possible de l'améliorer après le vote de l'impôt sur le revenu.

M. Couyba, ministre du travail, d'accord avec M. le sous-secrétaire d'Etat, appuie le projet de résolution de M. Colliard.

M. Poirier de Narçay combat l'ajournement.

M. Aubriot : La seule protection efficace, c'est l'égalité entre tous les ouvriers qui leur permettra d'affirmer la solidarité par dessus les frontières.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, déclare avoir dit que les ouvriers français en Allemagne payaient, du fait de l'impôt sur le revenu, des taxes assez lourdes.

Il a ajouté que lorsque l'impôt sur le revenu serait voté en France, nous serions armés pour atteindre et les ouvriers étrangers à partir du taux où les ouvriers français sont taxés en Allemagne.

Il n'accepte pas qu'on laisse entendre que la majorité républicaine a l'intention de surcharger d'un impôt très lourd les salaires des ouvriers français.

Il dépend du Parlement de faire des abattements à la base.

Le gouvernement fera remettre à la Commission du Travail les résultats de la Commission interministérielle quand ils seront terminés.

Sous le bénéfice de ces observations, il demande à la Chambre d'accepter l'ajournement.

M. Pottevin déclare qu'il votera l'ajournement.

M. le Président met aux voix la motion d'ajournement.

A la majorité de 452 voix contre 104, sur 556 votants, la motion est adoptée.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu des présidents des bureaux de groupes le plan des secteurs, établi conformément à l'article 133 du règlement, et que ce plan sera affiché pendant trois jours.

La séance est suspendue.

M. le Président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination de deux membres de la Commission supérieure du travail :

Nombre de votants..... 318
Bulletins blancs et nuls..... 8
Suffrages exprimés..... 310
Majorité absolue..... 156

Ont obtenu :
MM. Lauche..... 256 suffrages
Dubief..... 236 —
Divers..... 25 —

MM. Lauche et Dubief ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés membres de la Commission supérieure du travail.

M. le Président règle l'ordre du jour de la prochaine séance.

Sont inscrites à l'ordre du jour du vendredi 26 juillet les interpellations : 1° de M. Cachin; 2° de MM. Sembat et Albert Thomas; 3° de M. Aubriot.

Aujourd'hui vendredi, à 2 heures, séance publique.

La séance est levée à 6 heures moins 10 minutes.

Chronique Locale

Observatoire de Paris

Paris, 25 juin, 11 h. 15.
Extrêmes barométriques : 773 millim. à Brest, 769 millim. à Nice.
Fort pression Ouest et Centre Europe. Dépression Nord.
Temps probable : Vent variable, temps beau et chaud.

AU HAVRE (Centre de la Ville)

A midi..... 771 + 19
A minuit..... 770 + 14

PAR-ÇI, PAR-LÀ

Le Premier de ces Messieurs

Ces Messieurs, il faut bien le dire, nous ont déjà habitués à des prouesses sensationnelles.

Nous les avons vus voler en pleine tempête, affronter la colère d'Éole, narguer les russes du Béré.

La boucle est venue offrir à leur témérité des impressions nouvelles. Ce fut un jeu de « tire-bouchonner » dans l'espace, d'y dessiner des volutes, des spirales, de boucler en aéroplane presque aussi facilement qu'on boucle une valise.

Et puis il y eut toute une acrobatie inédite spécialement dédiée aux amateurs d'émotions fortes : des descentes en cheminées, des descentes en faulx morte, des vols à tête en bas, des sauts et des pirouettes à donner le frisson, de vrais spectacles à secouer les nerfs et bien faits pour une génération qui n'a même plus le temps de s'étonner des prodiges et qui se blase vite.

Mais le premier de ces Messieurs, tout au moins dans une spécialité qui évoque le salon de coiffure, est l'aviateur Kenschel.

Il a parié qu'il se raserait — entendons qu'il se ferait la barbe — en aéroplane, à mille mètres de hauteur. Et pour la première fois, ces jours-ci, le rasoir a opéré cet exploit.

Gouvernant avec les pieds, l'aviateur s'est savonné, puis rasé complètement. Il est alors descendu sans se faire de mousse, a salué l'honorable société, lui a montré ses joues fraîchement dégrainées de toute production pilosse et il a encaissé la forte somme.

C'est un exploit. Figaro n'avait pas prévu. « Le Barbier de Séville » lui aurait alors, très probablement, emprunté des incidents originaux, et le monopole serait intervenu, suivant toutes vraisemblances, pour prêter un concours ingénieux aux russes de l'amour contrarié... Volt-on Rosine filer en aéroplane à la barbe de Bartholo ?

Les Grandes Commissions de la Chambre

Les listes des membres des grandes Commissions de la Chambre établies par les bureaux des groupes viennent d'être remises au président de la République.

Nous y relevons les noms suivants, qui sont ceux de députés de la Seine Inférieure, de l'Eure ou du Calvados :

Commission de la Marine. — MM. Flandin, Josse, Le Cherpy, de Pomereu.

Commission des Affaires Étrangères, des Protectorats et des Colonies. — MM. Paul Bignon, Jules Delafosse.

Commission de la Marine marchande. — MM. Ancel, Paul Bignon, N. Belle.

Commission de la législation fiscale. — M. Loriot.

Commission du Commerce et de l'Industrie. — MM. Georges Bureau, Le Cherpy, Modeste Leroy.

Commission des Travaux publics, Chemens de fer et des Voies de communication. — MM. Ancel, Blaisot, Bagerand.

Commission des Douanes. — MM. Bureau, baron Gérard.

Commission d'Assurance et de Prévoyance Sociales. — MM. de Bagnoux, Nibelle, Peyroux.

Commission de l'Agriculture. — MM. de Bourry, baron Gérard, Lanil, Larpin.

Commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle. — M. de Folleville.

Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts. — M. Abel Lebret.

Commission de l'Administration générale, départementale et communale, des cultes et de la décentralisation. — MM. Boucrot, Celos, Abel Lebret.

Commission de l'Hygiène publique. — MM. Peyroux, Jules Siegfried.

Commission des Postes et des Télégraphes. — MM. de Bagnoux, Boucrot.

Commission des Mines. — MM. Blaisot, Enggrand.

Commission du suffrage universel. — MM. Abel Lebret, de Pomereu.

La Fête des Fleurs

La plus charmante des traditions, la Fête des Fleurs, se renouvellera demain et dimanche dans notre ville.

On en sait la touchante pensée, le but charitable.

Les œuvres de l'enfance sont nombreuses dans notre ville. Pour la plupart créées par l'initiative privée, elles n'ont pour remplir le généreux programme qu'elles se sont imposé que les ressources qui leur viennent de la charité publique.

C'est au nom de ces œuvres de solidarité fraternelle et d'égale bonté que les charmantes vendeuses de fleurs s'éparpillent par la ville tendant l'escarcelle.

C'est au nom de l'enfance pauvre, malheureuse ou malade, aux espoirs qui sourient au berceau et mettent aux cours une joie rayonnante que les aimables et dévouées collaboratrices de la Fête des Fleurs viendront solliciter les offrandes.

Notre ville a l'âme sensible et compatissante. Elle leur fera sagement accueil, elle sera compréhensive et généreuse que justifie la beauté de l'œuvre et l'ampleur de la tâche à remplir.

Il suffit de rappeler cette fête pour qu'elle se recommande d'elle-même aux meilleurs sentiments de la cité et qu'elle leur emprunte son charme, sa délicatesse, son émotion.

Beau temps et bonnes recettes aux mesurages de la Charité !

Et à tant de foyers acablés par la souffrance, la misère et la maladie qui subissent les heureux effets de cette éphémère et fraternelle association de tous ceux qui possèdent, à quelque degré que ce soit, depuis la fortune la plus opulente jusqu'au plus modeste budget !

Le Comité nous prie de faire connaître qu'à l'occasion de la Fête des Fleurs, plusieurs concerts seront donnés demain dimanche.

La musique du 12^e se fera entendre au jardin de l'Hôtel-de-Ville samedi après-midi et dimanche au square Saint Roch.

L'Harmonie des Arts donnera un concert dans le jardin public dimanche après-midi.

D'autre part, la Fanfare Girardin donnera une audition dimanche après-midi au Rond-Point du cours de la République.

Conseils d'urgence

L'Automobile Club de France nous communique la note suivante :

L'Automobile Club de France rappelle à tous les automobilistes que la prudence la plus élémentaire exige :

1° Le ralentissement de l'allure et la diminution de la vitesse des gaz au moteur, chaque fois que la vue n'est pas nettement assurée sur un espace suffisant pour arrêter ;

2° De ne pas couper dans les dépassements la voiture qui vient d'être dépassée et de ne redresser la direction vers le milieu de la route qu'après avoir franchi un large espace ;

3° De laisser au véhicule que l'on croise le plus large espace possible ;

4° De ralentir et d'éviter aux croisements de routes dans lesquels la vue n'est pas assurée, et quand la visibilité est suffisante, de laisser le pas à la voiture qui vient de droite ;

5° De tenir strictement la droite dans les virages.

Ce sont là des conseils tout à fait élémentaires qu'il paraîtrait superflu de rappeler, si les chauffeurs ne comprennent pas dans leurs rangs des « chauffards ».

(A suivre).

1909, son domestique, Kolakovich, était mort victime d'une chute, disaient-ils, mais à la suite de voies de fait suivant d'rs nouvelles répandues à Belgrade; le prince Georges, violemment attaqué par les journaux, renonça alors à la succession au trône en faveur de son frère cadet, Alexandre.

Plus tard, le cur de feu nouveau troublé par une incertitude du prince Georges, ce-ci ayant dans un loi donné au palais, en janvier 1910, préféré des paroles injurieuses à l'égard du prince de Belgrade. Le roi Pierre mit son fils à la disposition du ministre de la guerre, pour l'envoyer servir hors de Belgrade et le prince lui appelé à un commandement dans une petite ville de l'Ouest de la Serbie, Gornji-Milanovatz.

Son frère Alexandre jouit, au contraire, d'une réelle considération en Serbie et dans les divers territoires balkaniques.

Il a été mêlé non seulement aux actes guerriers de ces temps d'émigration, mais il prit une part active à l'action diplomatique de son pays.

On sait que durant la guerre la Serbie mita du matériel de guerre fourni par grande manufacture d'armes. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de rappeler à la suite de quelles circonstances la Serbie est devenue la cliente de la France.

Nous le devons non seulement à la qualité de nos productions balistiques, mais aussi à l'action de notre diplomatie et de notre grand pouvoir financier.

En juillet 1906, se posa en Serbie la question de la conclusion d'un traité de commerce définitif avec l'Autriche.

La question était très grave, car il s'agissait pour la Serbie de savoir si elle obtiendrait la réouverture du marché austro-hongrois ou si elle devait chercher à se créer de nouveaux débouchés, et elle se fit en même temps à celle de savoir à qui la Serbie achèterait des canons et où elle emprunterait pour payer le matériel de guerre et la construction de chemins de fer.

L'Autriche prétendait lui imposer la fourniture de canons; mais si elle renonçait à cette condition, que la Serbie n'acceptait pas, ce fut seulement en échange de nouvelles commandes pour son industrie qu'elle s'accorda, en octobre, une nouvelle prorogation de trois mois au régime provisoire.

Ainsi se posa la question de l'emprunt et de la fourniture des canons. Interpellé par l'opposition, le ministre des finances, M. Pachtou, répondit que l'emprunt se ferait dans le pays où seraient commandés les canons.

L'emprunt fut voté en décembre 1906 par 88 voix contre 55 et les canons furent commandés à la maison Schneider. Cette solution ne fit d'ailleurs qu'aggraver le conflit avec l'Autriche qui se voyait privée d'avantages qu'elle escomptait, et depuis lors la tension a toujours persisté entre les deux pays voisins.

La nouvelle situation balkanique changea-t-elle sensiblement les rapports de l'Autriche et de la Serbie ? Nous ne saurions le dire. Il apparaît toutefois qu'après que la Bulgarie sembla se tourner vers l'influence allemande, la Serbie parut demeurer fidèle à la vieille amitié de la France.

A. P.

AU SÉNAT

Les Retraites des Petits Cheminots

Le rapport de M. Lhopiteau

La Commission sénatoriale des chemins de fer a terminé l'examen du rapport de M. Lhopiteau sur les retraites des agents des Compagnies de chemins de fer secondaires et d'intérêt local; elle a autorisé le dépôt sur le bureau du Sénat.

En voici les dispositions essentielles :

A la base fonctionne le régime des retraites ouvrières dont les agents sont exclus par la loi de 1910. Une retraite spéciale est ajoutée dans les conditions ci-après :

Assurance d'un capital définitif exigible à 60 ou 65 ans, suivant que l'agent appartient au service actif ou au service sédentaire ;

Versement du capital exigible à la caisse des retraites sur la vieillesse, pour être transformé en une pension de retraite, l'agent ayant la liberté de prélever un cinquième du capital, au moment où il devient exigible.

Les versements, qui représentent à 0/0 du salaire, sont effectués moitié par l'agent, moitié par la Compagnie.

Chaque Compagnie est tenue, en outre, de constituer une caisse de secours qui assure obligatoirement l'agent contre la maladie et l'invalidité, aux conditions suivantes : continuation des versements pour les retraites ouvrières; indemnité d'un franc par jour pendant les six premiers mois et de 0 fr. 50 par jour jusqu'à la liquidation de la pension des retraites ouvrières.

Ajoutons que le régime établi par le projet de loi est un régime minimum. Les caisses spéciales des Compagnies subsistent. Il peut même en être créé de nouvelles à la condition qu'elles assurent au moins les avantages accordés par la loi.

Pour la période transitoire, l'Etat complètera à la moitié de salaire moyen, jusqu'à un maximum de 300 francs, la pension des agents en service qui n'auraient pu se constituer eux-mêmes une retraite, à la condition qu'ils justifient de quinze ans de services au moment de la liquidation.

La Commission a voté une disposition spéciale (art. 22



THE-GALA du Vendredi 26 Juin 1914

De 4 à 6 heures
PROGRAMME
PREMIERE PARTIE
1. Miss Mouton (Marche) M. GRACEY
2. Petite suite (Allegro) J. BURGMANN
3. Fa taita Hongroise E. BURGMANN
4. La Muetta de Portici (Sélection) J. BURGMANN
5. Le Cygne G. MEYERBERG
6. Ouverture de Boccaccio F. de Suppé
7. Vienne (Mazurka de concert) E. PRESSAD
8. Le Prophète (Sélection) G. MEYERBERG
9. A toi (Suite de valses) L. WALKER
10. Billy Foss (Fantaisie américaine) THURBAN
Orchestre, sous la Direction de M. Léon DUFY
PIANO à Quatuor ERARD

Après une visite de Rouen forcément écourtée par le retard de leur bateau, les voyageurs reprenaient le soir le train rapide partant de Rouen à 6 heures 22 pour rentrer au Havre à 7 heures 43.
Dans la soirée, le paquebot Orange-Nassau, placé devant la gare du quai d'escal, fut vivement remarqué par les promeneurs, car ses contours, ses mâts, ses cheminées étaient illuminés. Parmi ces mille feux offrant un aspect féérique, le bateau visitait avant deux rampes tricolores, l'une à la proue, montant jusqu'au haut du mât de misaine, l'autre à la poupe, montant jusqu'au mât d'artimon.
Aujourd'hui, les excursionnistes doivent se rendre à Frouville dans la matinée par les bateaux de la Compagnie Normande et l'Orange-Nassau appareillera à 6 heures du soir pour rentrer à Flessingue.

Concours agricole et Fête patronale de Lillebonne
Le Dimanche 28 Juin 1914
L'Administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion du concours agricole et de la fête patronale de Lillebonne, un train spécial de voyageurs sera mis en circulation entre Lillebonne et Bréanté-Beauville, dans la nuit du dimanche 28 au lundi 29 juin 1914; il desservira les gares ci-après et circulera dans l'ordre suivant:
Lillebonne, départ à 23 h. 45; Gruchet-Valasse, à 23 h. 54; Bolbec-Ville, à minuit 1; Bréanté-Beauville, arrivée vers minuit 12.

Est ce la fin des Lettres d'Espagne?
Plusieurs journaux parisiens publient cette information de Barcelone:
« La police vient de capturer la bande d'escrocs « au trésor caché » qui a fait des dupes dans toute l'Europe.
« Les filous envoyaient un peu partout des lettres censurées par un prisonnier. L'auteur de la missive y proposait d'indiquer au destinataire un trésor qu'il avait enfoui avant d'être arrêté et dont, étant détenu, il ne pouvait plus bénéficier. Bien entendu, le destinataire devait d'abord verser une certaine somme à une tierce personne. Le « siège social » réel et secret de la bande, qui a l'aspect d'un véritable bureau de commerce, vient enfin d'être découvert.
« Quand les agents y entrèrent, un Allemand, nommé Thomas B-ke, homme d'une grande instruction, et chef de la bande, était en train de fabriquer une « lettre de prisonnier ».
« La police espagnole a-t-elle enfin mis la main sur l'officine où s'élaborent les « lettres d'Espagne »? On ne peut que le souhaiter. Mais il n'est pas superflu de faire observer que nous avons publié, il y a deux ans environ, une information espagnole qui annonçait déjà la capture de la bande. Il faut croire que cette information n'était pas sérieuse, puisque les « lettres d'Espagne » continuent à pleuvoir sur notre région. L'auteur dira si la nouvelle que nous publions ci-dessus est plus digue de foi.

Un Trouvaillie Original
Un de nos concitoyens, M. Deshayes, raccommodeur, demeurant impasse Saint-Jean, n° 6, étant allé à la pêche aux tourteaux, se trouvait vers 3 heures du matin, sous la batterie de Dôlebard, lorsqu'il fit une trouvaille des plus originales.
Une bouteille en verre jaune, dont le goulot était brisé, et portant en relief la marque « Georges Bristol », était coiffée d'un superbe panache d'anatides qui appartenait à la famille des cirripèdes. L'un de ces animaux s'était évidemment installé il y a plusieurs mois dans le goulot de la bouteille et n'avait pas tardé à former une nombreuse famille.
Ces animaux naissent librement dans les premiers temps de la vie, mais bientôt ils se fixent pour toujours. Ils changent alors complètement de forme et ils se renferment dans une enveloppe calcaire nommée « manteau », qui a beaucoup d'analogie avec celle des moules.
Le manteau est plus clair, mais on remarque sur cette coque des lignes symétriques fort gracieuses.
Ces animaux n'ont pas d'yeux et leur bouche est composée de mâchoires latérales et de mandibules ressemblant à celles de certains crustacés.
La face abdominale du corps présente deux rangées de filets, nommés cirrhes et composés d'une multitude de petites articulations ciliées.
Ces cirrhes sont recourbées sur elles-mêmes, ce qui leur donne l'aspect d'un crosse d'évêque. L'animal les fait constamment sortir et rentrer par l'orifice de sa gaine. Il n'y a pas de cœur proprement dit. L'appareil nerveux se compose d'une double chaîne de ganglions symétriques.
Enfin, chaque animal est hermaphrodite.
Les anatides sont apportées par un pélicule creux et contractile. Ils sont toujours fixés aux rochers, à la quille des navires et à des morceaux de bois flottants.
Les pêcheurs les désignent vulgairement sous le nom de mauresques. Ce nom se rapporte à un préjugé vulgaire, encore fort répandu chez les habitants du Nord de l'Europe, qui croient que cet animal donne naissance aux mauresques, aux macreuses et aux canards sauvages. La ressemblance grossière qu'offre la coquille de l'anatide avec ces oiseaux a produit sans doute cet erreur.
Ajoutons que plusieurs groupes d'anatides ont été trouvés recourbés sur notre littoral.
Un très beau spécimen a été recueilli par des antiquaires et doit être incessamment exposé dans les bacs du Muséum.

Les Manœuvres navales dans la Manche
Les divisions de la deuxième escadre légère et toutes les flotilles, que rejoindront les croiseurs Kléber et Desaix, avec les équipages des réserves, ont appareillé mercredi soir, à Brest, sous les ordres du contre-amiral Rouyer.
Les Voiliers à Moteurs
On annonce l'entrée en service du nouveau paquebot à moteur Groschopp, Friedrich-August, de la marine marchande allemande. Ce navire est gréé en trois-mâts barque. Le moteur est un Carls de 600 chevaux. Les dimensions du bateau sont: longueur, 275 pieds; largeur, 41; profondeur, 16,9; portée en lourd, 2.100 tonnes. Il pourra recevoir 200 cadets et un équipage de 58 personnes. Il a atteint 9 nœuds à six essais, qui ont été des plus satisfaisants à tous les points de vue. Le changement de marche de la plus grande vitesse a été effectué en 10 secondes. Une installation de télegraphie sans fil a été placée à bord ainsi que des appareils de signalation sous-marine.
On signale, d'autre part, la transformation du voilier-trois-mâts Jules-Henry, de la maison Vimot et Co, de Marseille, en cargo à moteurs, destiné au transport du mazout. La transformation a été effectuée à Rotterdam: où le Jules-Henry a été muni de deux moteurs Diesel de 6 cylindres chacun, développant 500 HP et actionnant deux hélices qui imprimant à ce navire une vitesse de route de 10 nœuds.
L'attention des constructeurs français ne saurait être trop attirée sur le développement de la navigation à moteur.

Le Duplet
Le sieur Duplet, des Chargeurs Réunis, arrivé mercredi soir au Havre et qui avait éprouvé une voie d'eau au large d'Ouessant, a procédé hier au débarquement des marchandises destinées à notre port.
Le Duplet, qui a encore à bord 5.500 tx de manœuvre à destination d'Hartlepool, a pris place hier après-midi dans la grande forme de radoub, où ses avaries seront examinées.

Yachting
Sont entrés au port mercredi les yachts anglais Osprey et Powala, venant de Cowes.

L'Abelie X
L'Abelie X, dont nous annonçons hier l'arrivée à Brest le 23, en est repartie le 24, remorquant l'ancien vaisseau-école Bord-à-bord, qu'elle conduira à Cherbourg pour la démolition.

Faits Divers
Grave Accident
Un Enfant renversé par une Automobile
Un accident d'un certain gravité s'est produit hier matin, vers dix heures et demie, à l'angle des rues Labédoyère et Haubert-Colombel.
Il était dix heures environ lorsqu'une automobile appartenant à M. Deshayes, fabricant à Bolbec, rue du Val-Ricard, et conduite par le chauffeur Maurice Pica, arrivait dans la rue Haubert-Colombel.
Au moment où il allait s'engager dans la rue Labédoyère, pour se diriger vers la rue Berthelot, il se trouva en face d'une automobile qui se disposait également à s'engager dans la rue Labédoyère.
Le conducteur de l'auto-poubelle fit signe à M. Pica qu'il pouvait passer le premier. Mais au moment où l'auto tourna et dépassa la poubelle, un enfant qui se trouvait sur le trottoir opposé s'élança dans la rue en courant. Il fut culbuté par l'auto de M. Deshayes et se trouva engagé dessous. Le chauffeur Pica put stopper aussitôt, sa vitesse étant très faible.
Des témoins s'empressèrent de dégager l'enfant et de le transporter dans une pharmacie de la rue de Normandie.
C'était le jeune Francis Schmitt, âgé de 7 ans, demeurant 34, rue Labédoyère.
M. le docteur Maze qui se trouvait sur le lieu de l'accident, prodigua des soins à l'enfant et releva une blessure assez grave de la colonne vertébrale.
Le jeune blessé est entré en traitement à l'Hospice Général.

Les Accidents de Bord
Au cours de voyage de retour au Havre du paquebot Provence, venu de New-York, un chauffeur, Jean Berthelot, âgé de 27 ans, demeurant rue Dauphine, 48, s'est trouvé blessé dans la chaufferie en descendant les feux.
Les contusions qu'il porta au pied droit ont nécessité un transport à l'Hôpital Pasteur à l'arrivée du paquebot au Havre.

Un mal appris
Il y a une quinzaine de jours, Mme. Bocard, employée à la voirie, demeurant rue Martonne, 2, s'était trouvée offensée par un individu qu'elle prit tout d'abord pour un fou.
Cet homme s'était livré devant elle à des actes obscènes sur la voie publique et avait menacé Mme Bocard qui lui faisait des reproches.
Rencontrant à nouveau cet individu mercredi matin, vers sept heures, dans la rue Félix-Faure, Mme Bocard le fit arrêter par le gardien de la paix Stalio. C'est un nommé Maurice J..., journalier, demeurant rue des Remparts.
Un témoin désigné par le plaignant sera entendu.

Malade sur la Voie Publique
Au d-bout de l'après-midi, mercredi, une fillette de dix ans et demi, Louis Contrier, demeurant rue Victor-Hugo, 127, passait dans la rue du Marché, lorsqu'on la vit s'affaisser sur le sol.
Des passants la relevèrent et la conduisirent à la pharmacie Guincière, où des soins lui furent prodigués. La fillette fut ensuite transportée en voiture au domicile de ses parents.

Chute sur le Sol
Passant vers huit heures, mercredi soir, rue de Paris, M. Louis Béranger, âgé de 59 ans, demeurant rue Jacques-Gruchet, 8, fit une malencontreuse glissade et tomba. Il se fit ainsi une blessure légère à la tête.
Après avoir reçu des soins à la pharmacie Guincière, le blessé put regagner son domicile.

ORDRES DE BOURSE
Comptant et Terme
A. COUPPEY
8, Place Carnot, 8
Renseignements financiers.
Paiement de Coupons.
Souscription, sans frais, à toutes les Emissions.

Chicane!
Dans la soirée de mercredi, la jeune Fernande Rivière, âgée de 15 ans, demeurant rue Beauverger, 14, a porté plainte contre un nommé Guilbert, demeurant rue Beauverger, en déclarant que ce dernier lui avait porté plusieurs gifles au cou et au pied dans le ventre parce qu'elle avait déchiré la robe de la sœur de Guilbert.
Une enquête sera faite.

Mort à l'Hôpital
Nous relations hier l'accident arrivé à bord du steamer charbonnier Hedworth, amarré quai Colbert.
Un journalier, Oscar Manchon, âgé de 33 ans, demeurant 45, quai Colbert, avait été atteint par une benne et grièvement blessé.
Ce malheureux, qui avait dû éprouver des lésions internes, est décédé dans la nuit, à l'Hospice Général, où il avait été transporté.

M MOTET, DÉBUTISTE, 57, rue de Brest-11, J. M. THOMAS

THÉÂTRES & CONCERTS
Casino Marie-Christine
Le grand succès remporté par la représentation de La Petite Chocolatière, la spirituelle comédie de Paul Gavault, ne peut manquer d'être renouvelée au Casino. Le rôle artistique qui aura lieu ce soir au Casino. De 4 à 6 heures, cinéma gratuit.

Théâtre-Cirque Omnia
CINEMA OMNIA PATHÉ
Aujourd'hui vendredi, à 9 heures, représentation de Cinématographie avec la grande scène dramatique en 3 parties, MAURITTE. Cette pièce nous présente d'une façon poignante la lamentable histoire d'une jeune fille venue à Paris pour y gagner sa vie et qui, prise dans l'effroyable tourbillon, y trouve la mort.

Folies-Bergère
Ce soir et jours suivants, Prostiné, drame en 5 actes, le chef-d'œuvre de Victor Marguerite, qui a fait courir tout Paris à l'Anglais. Cette pièce nous présente d'une façon poignante la lamentable histoire d'une jeune fille venue à Paris pour y gagner sa vie et qui, prise dans l'effroyable tourbillon, y trouve la mort.

TIRAGES FINANCIERS
Du 25 Juin 1914
VILLE DE PARIS
Emprunt 1899
Le numéro 171.320 est remboursé par 100.000 francs.
Les numéros 69.765 et 391.339 sont remboursés chacun par 10.000 francs.
Les 30 numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 francs:

Table with 6 columns of numbers: 151.430, 162.748, 271.723, 95.324, 300.369, 154.830, 216.601, 333.804, 208.170, 306.664, 238.744, 333.401, 93.146, 208.118, 132.592, 312.317, 380.345, 206.126, 356.276, 257.765, 381.023, 319.302, 202.080, 241.291, 309.143, 82.609, 202.498, 319.808, 225.692, 376.801

TRIBUNAUX
Tribunal de Commerce du Havre
Affaire Badoureau contre Lloyds Bank et Compagnie Générale Transatlantique
Des minutes du greffe du Tribunal de commerce de terre et de mer, seant au Havre, a été extrait ce qui suit:
Du mercredi vingt mai mil neuf cent quatorze, en l'audience tenue publiquement au Havre, par Messieurs Léon Letellier, juge, A. Thomas et André Guérard, suppléants, assistés de M. Robert Martin, greffier.
En renvoi d'audience.
Yassinier F. Badoureau, négociant, demeurant au Havre, 1, rue Dubouché-du-Bieville, demandeur comparant par M. Basset, avocat régulièrement inscrit au barreau du Havre,
Contre:
1. Le Lloyds Bank France Limited, dont le siège est au Havre, 38, rue du Châtelet, en la personne de son directeur, demeurant audit siège, ajourné comparant par M. Bodereau, avocat régulièrement inscrit au barreau du Havre;
2. La Compagnie Générale Transatlantique, Société anonyme dont le siège est à Paris, rue d'Anvers, en la personne de Monsieur Ducrot, son agent au Havre, y demeurant, 89, boulevard de Strasbourg, ajourné comparant par M. Le Minhy, avocat régulièrement inscrit au barreau du Havre;
Le Tribunal après avoir délibéré en secret,
MOTIFS:
Attendu que Badoureau, négociant au Havre, réclameur d'un débarquement du steamer Touraine de cinq cent quarante-sept paquets cuirs saïes, chargés à la Vera-Gruz par congé-assement et remis par le Havre avec transbordement à New-York, expose qu'il a été volé quinze de ces paquets sous le hangar de la Compagnie Générale Transatlantique. Qu'il entend rendre responsables de ce vol la Compagnie Générale Transatlantique et Lloyds Bank, la première comme dernier transporteur et gardienne de la marchandise, la deuxième comme substitue aux obligations de la New-York et de New-York, et la Compagnie avec laquelle il a traité pour le transport de la Vera-Gruz au Havre;
Qu'en conséquence, il a assigné ces deux Compagnies par exploit à huit jours mil neuf cent quatorze pour se constituer conjointement et solidairement, ou l'une à défaut de l'autre, à lui payer la somme de 1.403 francs 60 centimes, valeur des quinze paquets manquants.

Attendu que la Compagnie Générale Transatlantique rejette toute responsabilité tant comme transporteur que comme gardienne, prétendant qu'ayant pris en charge 517 paquets cuirs, sans grande quantité de marchandises, elle s'est livrée au rôle de transporteur en les livrant le 16 octobre à Badoureau qui la a reconnue et, comme gardienne, elle n'avait pas à s'occuper des colis sur lesquels Badoureau s'est livré à des manipulations arrières d'elles;
Qu'elle n'a pas à connaître du complot cuir par cuir, et du passage du vingt-quatre octobre, bien que faits en présence de son employé, ce dernier ayant dépassé les limites de son mandat en assistant à ces opérations;
Attendu que de son côté la Lloyds Bank soutient que le New-York et Cuba Mail Steamship Company dont elle est l'agent au Havre, s'est acquittée de sa mission en transportant les cuirs de Vera-Gruz à New-York en les chargeant dans ce port sur le steamer Touraine par le Havre, qu'il les a reçus sans protestation ni réserves. Qu'elle demande en conséquence au Tribunal à être mise hors de cause et l'ès subséquentement pour le cas où une condamnation viendrait à être prononcée contre la Compagnie Générale Transatlantique, dernier transporteur;

Attendu qu'un réclameur est en droit de reconnaître sa responsabilité avant de constater le déchargement au Havre et que la restitution du bon à délivrer ne constitue pas une prise de possession de la marchandise, quand cette remise est exigée par le consignataire ou transporteur avant toute manipulation qui nécessiterait la vérification des colis et la reconnaissance éventuelle des avaries;
Attendu que la Compagnie Générale Transatlantique a admis la responsabilité de son employé pour les avaries par oxydation de fer provenant d'un vice d'emballage sur un certain nombre de paquets litigieux et que l'expertise (qui a eu lieu le 24 et 25 octobre) n'était pas faite, son mandat de transporteur n'était pas achevé, que l'expertise, son rôle de gardien-salarié des cuirs engagés sa responsabilité;

Attendu qu'il n'est pas contesté que des vols ont été pratiqués sur le lot de cuirs dont s'agit, que ces vols ont eu lieu en défaut de surveillance de la Compagnie Générale Transatlantique;
Attendu qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à la distinction que celle-ci voudrait faire entre les paquets non manipulés et ceux qui ont été manipulés, avoir été gardienne et ceux touchés par Badoureau qui, d'après elle, n'étaient plus sous la surveillance;

Qu'il n'est pas établi sur quels paquets les vols ont été effectués, que la Compagnie Générale Transatlantique avait la charge des 517 paquets et que sa responsabilité était engagée pour la totalité des cuirs;
Attendu que la Compagnie Générale Transatlantique prétend encore que la présence de son employé au dernier pesage et au complot cuir par cuir n'engage pas sa responsabilité, qu'ayant pris en charge d'un certain nombre de paquets de cuirs dont elle ignorait le poids et le nombre de cuirs contenus dans chaque paquet, son employé n'avait même pas le droit de se préter au contrôle du travail tel qu'il était pratiqué et que Badoureau ne pouvait l'empêcher;

Mais attendu que la Compagnie Générale Transatlantique avait été prévenue de la façon dont le pesage et le complot étaient faits et qu'il lui importait, si elle ne voulait pas les contrôler, de faire défense à son employé d'empêcher le pesage des vols pratiqués dont on ignorait l'importance et aussi en raison de l'ouverture d'un certain nombre de ces paquets, le travail de pesage et de complot ne pouvait s'effectuer autrement et que Badoureau ne pouvait supposer qu'un assistant à ces opérations, l'employé de la Compagnie dépasserait son mandat;

Attendu que les cuirs saïes de Vera-Gruz viennent toujours par paquets de deux; qu'il a été constaté par le dernier pesage et complot un manquant de trente cuirs, soit quinze paquets et un déficit de 765 kilos;
Attendu que la Compagnie Générale Transatlantique, soit comme transporteur, soit comme dépositaire, ne peut être tenue responsable du déficit de poids qui a pu se produire pendant la manipulation et par le vol des cuirs, et que le manquant qu'elle est responsable du manquant de paquets constaté par son employé et qu'il convient en conséquence de la condamner à payer à Badoureau le prix de quinze paquets manquants sur le poids constaté le 24 et 25 octobre, pour les 532 paquets encore existants;

Attendu que si la condamnation demandée contre Lloyds Bank était prononcée, il conviendrait d'accorder à cette dernière, recours et récompense contre la Compagnie Générale Transatlantique, seule fautive en la circonstance. Que la solvabilité de celle-ci étant incontestable, il y a lieu de mettre la Lloyds Bank hors de cause purement et simplement.
Par ces motifs:
Le Tribunal statuant en dernier ressort:
Prononce la mise hors de cause de la Lloyds Bank.
Dit la Compagnie Générale Transatlantique responsable du manquant de quinze paquets de cuirs sur la partie des cinq cent quarante-sept débarqués du steamer Touraine.
Le condamne en conséquence à en payer le prix à Badoureau sur les points moyens constatés le 24 octobre sur les 532 paquets restant.
Le condamne la Compagnie Générale Transatlantique aux dépens.

Tribunal Maritime de Fécamp
Odyssée de Déserteurs
Le Tribunal maritime commercial du port de Fécamp s'est réuni jeudi matin, à dix heures, sous la présidence de M. Vignolle, administrateur de 1re classe, pour juger trois déserteurs.
M. Vignolle était assisté de MM. Duhamel père, armateur; Durin, maître de port; Paul Amour, capitaine au long cours; Letellier, patron de bateau, et Pierre Lennes, commis principal de l'inscription maritime, greffier.

Le premier des déserteurs poursuivis est Etienne Lirzin, né à Brest, le 22 juillet 1878, inscrit à Brest, n° 1633; embarqué à Rouen le 30 mai sur le quatre-mâts Querville, en partance pour Le Havre, quitta le bord le même jour; rapatrié au Havre, il quitta de nouveau son bord le 1er juin. Il vint à pied à Fécamp, travailla au déchargement du steamer Maria-Louise et essaya de s'embarquer avec ce steamer pour le Havre, mais fut arrêté par le gardemarin de la marine Renout.
Lirzin, pour sa défense, invoque l'ivresse, mais, comme il a déjà subi trois condamnations pour désertion, le tribunal le condamne à trois mois de prison.

Le deuxième est Jules Gautier, 17 ans, 42, rue de l'Hôpital, à Fécamp, inscrit n° 439, novice à bord du quatre-mâts Petit-Fort, de 4 février 1914. A Queenstown, il quitta le bord et fut rapatrié au Havre et vint à Fécamp à pied, mais en route il fut arrêté par vagabondage et incarcéré à Rouen.
L'accusé se défend d'être un déserteur, mais il n'a développé. C'était le premier voyage qu'il faisait et il prétend qu'il a quitté le bord pour se soustraire aux mauvais traitements de l'équipage; le vice-consul de Queenstown l'aurait même fait admettre à l'hôpital pour soigner des plaies résultant de coups; de plus, Gautier se plaint d'avoir été privé de nourriture.

Le Tribunal, tenant compte du passé exempt de condamnations et du prévenu et de son apparence souffrante et anormale, ne lui inflige que quinze jours de prison avec sursis.
Pour le troisième et dernier déserteur, l'affaire est un peu plus compliquée. Arrêté de la veille, par les gardemarin, sur le territoire de la commune de Saint-Léonard, alors qu'il se rendait à pied du Havre à Dunkerque, où il allait faire sa soumission, sa désertion remonte à plus d'une année.
Se trouvant au cours de la nuit du 1913, à North-Schild, à bord du quatre-mâts Dunkerque, il fut entraîné par un compatriote se disant marin déserteur lui-même, qui lui vanta les joies de la navigation à bord des bateaux étrangers. Jean-Baptiste Machart, qui n'avait à l'époque que dix-neuf ans et quelques mois, étant né à Fort-Madyok (Norvège), le 13 décembre 1893, se laissa aller à bord plus que de raison avec sa nouvelle connaissance; quand il reprit ses sens, son bateau était parti de North-Schild.
Peu après, l'embarquement à bord d'un vapeur autrichien qui le laissa à Venise. Machart, se rendant compte de la gravité de son acte, entreprit de revenir en France par étapes, mais ne pouvant se faire un itinéraire, sans aucune connaissance géographique,

que, il se trompa de direction et échoua à Trieste (Autriche). Là, il se crut au bout de sa triste odyssée, car il put embarquer à bord du steamer français Saint-Chamond, en cours de route, après une longue navigation où on ne toucha dans aucun port français, Machart fut victime d'un accident; il fut une partie du corps brisée par un jet de vapeur; on dut le faire hospitaliser à Ferrol (Espagne), où il resta deux mois et demi en traitement; le consul le fit ensuite rapatrier au Havre.

On lui demanda pourquoi, dès son arrivée en cette ville, il ne s'est pas présenté aux autorités maritimes.
— C'est, répondit-il, que je voulais aller embrasser mes parents avant de me constituer prisonnier et satisfaire à mes obligations militaires.
En effet, quinze jours de plus et Machart était considéré comme inouïs.

Comme il manifeste un grand repentir et que sa conduite, avant sa désertion du Dunkerque, n'avait jamais été à critiquer, on lui accorde les circonstances atténuantes; il est condamné à 3 mois de prison et bénéficie de la loi de sursis. Il devra se mettre à la disposition de la marine de guerre le 13 juillet prochain.

ON TROUVE
LE PETIT HAVRE à Paris
à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE
109, rue St-Lazare, 109
(Inimmeuble de l'HOTEL TERMINUS)
et dans les PRINCIPAUX KIOSQUES

CHRONIQUE RÉGIONALE

Un Krach industriel à Maromme
Notre confrère le Journal annonce qu'on commente très vivement à Rouen la chute d'une grosse et vieille entreprise industrielle bien connue dans toute la région, la filature Besselièvre, de Maromme.
Il est jusqu'à présent impossible d'évaluer les pertes que la disparition de cette maison occasionne.
Certains affirment que la liquidation donnera du 30 0/0 d'autres cependant déclarent qu'un million au moins sera englouti dans cette désastreuse affaire.

Sanvic
Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira à la mairie, lundi prochain, 29 de ce mois, à 8 h. 3/4 du soir.
ORDRE DU JOUR:
1. Communications;
2. Fête des Ecoles; demande de subvention;
3. Rue de Beaufort et de Saint-Quentin; projet d'élargissement; avis après enquête;
4. Arraêtement des chemins directs et directrices d'Écoles; rapport;
5. Récompenses annuelles aux élèves de l'École primaire supérieure; rapport;
6. Demande de subvention de l'Union des Femmes de France; rapport;
7. Comptes et budgets du Bureau de Bienfaisance; rapport;
8. Comptes administratifs et de gestion de l'exercice 1913; rapport;
9. Budget additionnel de 1914; rapport;
10. Police municipale; pétition d'un garde; question générale; rapport;
11. Hôtel de Ville; chauffage, éclairage et mobilier; propositions;
12. Assistance aux familles nombreuses; demandes d'allocations;
13. Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables; demandes d'allocations;
14. Soutiens de familles; demandes d'allocations; avis à émettre;
15. Gotes irrécouvrables sur produits communaux.

Biéville
Démission. — On annonce que M. Durand vient d'adresser au maire sa démission de garde-champêtre.
M. Durand, ancien brigadier de police au Havre, était garde-champêtre à Biéville depuis cinq ans.

Graville-Saint-Honorin
Pour le pêcheur Siméon. — M. Charles Siméon, l'infortuné pêcheur qui a perdu sa barque dans les circonstances tragiques que nous avons relatées nous prie d'exprimer sa gratitude à MM. les ingénieurs, contremaîtres, employés et ouvriers des chantiers de la Médiérane qui ont, par collecte, réuni une somme de 180 francs pour l'aider à se doter d'un nouveau matériel.
Il remercie également M. Tourras, directeur de la Verteille, qui s'est spontanément à sa disposition une baignoire.

La Fraternelle Graviillaise. — Dimanche 28 courant, perception par le trésorier des cotisations mensuelles au siège social à la Mairie de Graville, le matin de 9 heures à 9 h. 30.

Montivilleux
Accident. — Samedi, M. Léon Bénard, 64 ans, domestique chez M. Charles Fanoanel, agriculteur, ferme des Réboulits, s'est trouvé serré par un cheval contre le mur de l'écurie. Il a eu deux côtes cassées.

Disparition. — M. Léon-Auguste Gilles, 42 ans, rue du Bocteuron, n° 23, a quitté son domicile le 17 juin, pour se rendre à la recherche de travail; il n'a pas reparu depuis; on le recherche.

Saint-Vincent-Cramesnil
Rixe. — M. D., cultivateur à Saint-Vincent-Cramesnil, a porté plainte à la gendarmerie de Saint-Romain contre M. V..., 24 ans, aide-cultivateur, son voisin qui, dans la soirée du 17 juin, jour de la foire de Saint-Romain-de-Colbosc, lui aurait porté des coups de poing et un coup de pied.
De l'enquête, il résulte que D... s'est d'abord querellé avec un autre voisin; qu'une lutte a eu lieu entre eux deux, au hameau de Saint-Michel, et qu'enfin une nouvelle rixe a eu lieu entre le plaignant et V...
Deux des combattants avaient de légères blessures sur le visage.
Les gendarmes ont dressé un procès-verbal.

Bolbec
Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira aujourd'hui vendredi, à huit heures et demie, pour examiner les affaires suivantes:
1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la dernière séance (15 mai 1914). Adoption.
3. Communications.
4. Demandes de subvention. Rapporteur M. Deshayes.
5. Bureau de bienfaisance. Comptes et budgets. Avis. Rapporteur M. A. Deshayes.
6. Hôpital Faugel. Comptes et budgets. Avis.
7. Comptabilité municipale, budget additionnel de 1914. Rapporteur M. A. Deshayes.
8. Service vicinal. Budget additionnel de 1914. Rapporteur M. A. Deshayes.
9. Service vicinal. Chemin de grande communication numéro 17 (rue A.-Dambois), classement, rapport de l'alignement, participation communale. Rapporteur M. Deschamps.

Droguerie - Couleurs
Peintures broyées - Huiles grasses
FOURNITURES POUR NAVIRES
BROSSIERIE DE MÉNAGE
SAVONS
LESSIVES - AMIDONS
A. PIMARE & Co
14, place des Halles-Centrales
Le HAVRE
Téléphone 588

Bébé Pleure... quand il n'a pas assez de lait ou quand le lait que vous lui donnez est insuffisant ou indigeste et provoque des coliques.

Bébé Rit... quand il est bien nourri. Bébé rit toujours, grandit, devient fort si vous lui donnez les **Aliments "Allenburys"**. Au bébé âgé de moins de six mois, qui n'est pas nourri au sein ou pour lequel la mère n'a pas assez de lait, ne donnez ni le lait de vache indigeste et peut-être contaminé, ne donnez pas non plus les bouillies et les aliments farineux que l'estomac délicat de l'enfant ne peut supporter, mais donnez les **Aliments Lactés "Allenburys"** qui sont constitués de lait pur modifié par un procédé spécial qui le rend absolument digestible et assimilable au lait humain. Après l'âge de six mois, donnez l'**Aliment Malté "Allenburys"**.

ALIMENT LACTÉ N° 1 (pour enfants de la naissance à 3 mois)
ALIMENT LACTÉ N° 2 (pour enfants de 3 à 6 mois)
ALIMENT MALTÉ N° 3 (Farine cuite et malaxée, pour enfants de 6 mois et au-dessus).

DEMANDER UN ÉCHANTILLON GRATUIT avec brochure explicative, en indiquant l'âge de l'enfant, à MM. ALLEN & HANBURYS, 30, rue du Mont-Thabor, (Bureau 7) PARIS. — En vente dans toutes les pharmacies.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Capital 500 Millions de Francs

Agence principale : 2 et 4, Place Carnot
Bureau annexe 122, Rue de Paris
LE HAVRE

La Société Générale paie dès à présent les coupons français et étrangers à l'échéance du 1^{er} juillet.

SERVICE DE COFFRES-FORTS
9-501 26 27 28.

Compagnie Normande de Navigation à Vapeur

Jour	HAVRE	HONFLEUR
Vendredi.. 27	8 30 13 30	8 45 13 30
Samedi... 28	9 45 14 45	9 30 14 15
Dimanche.. 29	10 15 15 15	10 45 15 15

ESTHÉTIQUE FÉMININE
9, rue Edouard-Corbier (Place Thiers)

TRAITEMENT RADICAL DE L'OBESITÉ
Par Massages électriques, résultat garanti
DIMINUTION DE 5 kilos par mois

ÉPILATION PAR L'ÉLECTRICITÉ
Seul moyen efficace pour enlever les poils
garanti ne repoussant jamais

MASSAGE FACIAL ÉLECTRO-VIBRATOIRE
pour la disparition des rides

SOINS DU VISAGE ET DES MAINS
Salons de vente et d'application des
PRODUITS DE BEAUTÉ DU DOCTEUR CL. RANON

CRÈME DE BEAUTÉ CLARKSON
La moins chère par la qualité Application gratuite
Envoi Franco du Catalogue

DEUXIÈME DARSE

Ville du Havre	Hudson	L'Yves
L'Yves	Paul	Carl
Paul	Henri	Hessa

Bassin Vauban

QUAI COLBERT	Torkel
N. rickap	
QUAI FRISSARD	
Richard	Le Gard
Milla d	

Canal de Tancarville

François-Arago	André-Lafayette	Bergamy
Henri	Erland	Oly
Leclercq	La Norvège	Bayonne
Blanc	St-Pierre	Ville-de-Rouen
Carot		

BAZAR de L'ECONOMIE
45, rue Voltaire
(en face la Grande Pharmacie des Balles Contrôles)

Aujourd'hui VENDREDI 26 JUILLET

Vente Réclame Extraordinaire

BOITES A SEL pouvant s'accrocher au mur, tout hêtre, article très soigné. Ce jour seulement 0 50

CULLERS A CAFÉ aluminium garanti pur. Exc. exceptionnel. La douzaine 1 50

1.534 BOLS terre de fer, à pans ou unis, taille 0 40

Très beaux d'ENFANTS pour le plaisir absolu. Grande taille, avec bâtons. Jamais vu à ce prix. 0 35 - 0 50

SAVON DE TOILETTE de Cologne à la Violette, à la Rose. Le gros pain 0 25

TIMBRES DE COMMERCE HAVRAIS pour tout achat

Les Bons de l'UNION ECONOMIQUE sont acceptés en paiement

BULLETIN FINANCIER
Paris, 25 juin.

La fixation du cours d'émission du nouvel emprunt français a amené une grande émotion sur le marché de la rente française et d'importantes transactions ont été conclues. Le nouvel amortissable s'est traité à 1,80 et 1,50 de prime. En ce qui concerne la rente française, de grosses ventes ont été effectuées et ont ramené le cours à 83,07, soit une baisse de 45 centimes.

Le reste du marché s'est montré en général calme et peu animé.

Les fonds d'Etats étrangers perdent du terrain. L'Extérieure espagnole cote 89,05, l'Italien 96,80, le Turc 81 et le Serbe 81,20. Les emprunts russes sont également plus faibles.

Notamment, le crédit demeurant hésitant. La Banque de Paris s'inscrit à 1,15, le Crédit Foncier 892 et le Crédit Lyonnais à 1,500.

Le Rio-Tinto est mal disposé à 1,701.

D'après les données que l'on peut avoir, on évalué à 8 millions les bénéfices de la Colombia pendant l'exercice qui a pris fin au mois de mai dernier, ce qui ferait 400 fr. par action. Il est très vraisemblable que le Conseil d'administration constituera une importante réserve, mais, si, comme on le prévoit, deux sondes nouvelles frappent à très bref délai le pétrole, les résultats espérés seront tels que vraisemblablement l'importance du chiffre du dividende distribué s'en ressentira.

Dans ces conditions, il ne serait pas surprenant de voir se produire un brusque mouvement de hausse sur les cours.

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Du 25 juin. — Christiane LESTRADE, rue Buzan, 38; Cécile MILLET, rue Malherbe, 66; Augustine DESCHAMPS, rue du Mont-Joly, 4; Denise LEVASSEUR, rue Gustave-Brindeau, 430; André SÉNÉBERT, rue du Général-Faidherbe, 11.

LE DUIS GRAND CHOIX
TISSANDIER
3, Bd de Strasbourg (tel. 951)
VOITURES des 35 fr.
Bicyclettes "Touriste" 165' entièrement équipées à 1

À l'imprimerie du Journal LE HAVRE
25, RUE FONTENELLE

LETTRES DE MARIAGE
Billets de Naissance

DÉCÈS

Du 25 juin. — Marie BOUZÉLOC, veuve MÉNAGE, 93 ans, sans profession, rue Percanville, 6; Marie TENNIÈRE, 67 ans, sans profession, rue Jacques Louer, 26; Marie MOULLEZ, épouse TREGHÉ, 57 ans, sans profession, rue Lamartine, 10; Emienne DUPLO, 74 ans, sans profession, Hospice Desaix-Jean; Arthur GAUTIER, 43 ans, journaliste, rue Charlemagne, 23; BERLIER, mort-né masculin, cours de la République, 75; Marie LEFEBVRE, épouse HOLEY, 63 ans, sans profession, rue Joubert, 13; Raymond MARGAL, 22 ans, comptable, quai d'Orléans, 17; Auguste DUFIF, 63 ans, sans profession, Hospice; Yves BIZARD, 63 ans, sans profession, rue Lesueur, 76; VERNET, mort-né (féminin), rue d'Orléans, 57; Juliette MAILHERBÉ, 35 ans, journalière, rue Héloïse, 109; Jeanne ROISSIER, veuve MUSTEL, 68 ans, sans profession, rue de l'Alma, 29.

SERVICE du HAVRE à ROUEN
Escalles à Quillebeuf, Vieux-Port, Villequier et Caudebec
(L'embarquement et le débarquement aux escalles sont à la charge des Voyageurs)

Départ des Mois de Juin et Juillet

Jour	HAVRE	ROUEN	
Vendredi.. 27	9 h.	Vendredi.. 26	8 h.
Samedi... 28	10 h.	Samedi... 27	9 h.
Dimanche.. 29	11 h.	Dimanche.. 28	10 h.

RESTAURANT A BORD
POSTES DES BATEAUX: Quai Notre-Dame, près la Grande Gouane.

Service combiné à prix réduits (aller et retour par bateau et chemin de fer, soit à l'aller, soit au retour). Pour renseignements, s'adresser à l'Agence, 26, Quai de l'Yves (Téléphone 4 49)

Services Maritimes BRETEL Frères

HAVRE à CHERBOURG & SAINT-VAAST
Mois de JUILLET

HAVRE à CHERBOURG : Mercredi.. 2 h. — S. à Samedi.. 10 h. — S.

LE HAVRE à BOULOGNE-SUR-MER ET CALAIS
Départs réguliers, les 1^{er}, 4^{et} 21 de chaque mois
Agent E. DUREAU, Tente B. F. Tél. 3-75. Hav

BAC à VAPEUR
Entre QUILLEBEUF et PORT-JEROME
Mois de Juin

Premier départ de Quillebeuf à 6 heures du matin, dernier départ de Quillebeuf à 7 heures du soir.
Premier départ de Port-Jerome à 8 h. 30 du matin; dernier départ de Port-Jerome à 7 h. 30 du soir.

A l'exception des arrêts et départs indiqués

25 Arr. de 9 h. 40 à 10 h. 10	28 Arr. de 10 h. 40 à 11 h. 10
26 Arr. de 8 h. 10 à 9 h. 40	29 Arr. de 10 h. 50 à 11 h. 20
27 Arr. de 9 h. 30 à 10 h. 00	30 Arr. de 11 h. 40 à 12 h. 10

Pendant les heures d'arrêt, le service des voyageurs est assuré par un barquet.

Terre-Neuvers et Islandais

Le nav. fr. Amédée, cap. Gicquel, ven. de St-Pierre-Miquelon, avec 94,000 morues, est arrivé à Bordeaux, le 23 juin.

Saint-Pierre-Miquelon, 23 juin. — Le chalutier Jupiter (au Havre), cap. Atlantic, est arrivé ici, aujourd'hui, avec 1,400 quintaux de morues et 200 quintaux d'açons.

North-Sydney, 23 juin. — Le chalutier Rosemond de Boulogne, ven. de Saint-Pierre, est arrivé pour charbonner; il est reparti aujourd'hui pour les bancs.

Port du Havre

Jour	Navires Entrés	en. de
24 st. fr. Duplex, Gioro	Brésil	
st. all. Hessa, Siegemann	Australie	
st. norv. La-Norvège, Haerem	Gronstad	
st. fr. La-Gard, Ménétrier	Maroc et Bordeaux	
st. norv. Torkel, Kelsnes	Cardiff	
yacht ang. Osprey, Piescoe	Cowes	
yacht ang. Owaals, Jones	Cowes	
st. fr. Michel, Benesch	Bordeaux	
st. fr. Lion, Hars	Nantes	
st. fr. Honfleur, Marzin	Trouville	
st. all. Seckorah	Canada	
st. ang. Sicilian	Valparaiso	
st. russe Heptarus, Sued roos	Gôlé d'Espagne, etc.	
st. ang. Wear, Dickinson	Cardiff	
st. ang. Normanna, Kernan	Southampton	
st. fr. Edouard-Corbier, Jourdain	Bordeaux	
st. all. Grand-Aragon, St-Malo	Cardiff	
sloop fr. Reinher, Oulien	L'Aberrach	
ch. fr. Amantun, Vallin	Dives	
st. fr. Gazeille, Marzin	Can	
sloop fr. Sacre-Louis-de-Jésus, His	Trouville	

Par le Canal de Tancarville

24 ch. fr. L'idée, Duchemin	Port-Audemer
-----------------------------	--------------

Navires Sortis

24 st. fr. Malère, Legac	Cardiff
st. fr. Ville-d'Isigny, Horville	Isigny
ch. fr. Pierre-Corneille, Janin	Gherbourg
st. dan. Kentucky, Andersen	Dunkerque
st. all. Grand-Aragon, St-Malo	Cardiff
ch. fr. Harriet, Legouis	Trouville
sloop fr. Lucien-Madeleine, Lefebvre Maillefer	Trouville
st. dan. Samuël, Toft	Copenhague
st. fr. Lézard, Dequell	Bordeaux
st. ang. Haverhill, Holt	Southampton
st. fr. B.-F. Cadoret	Gherbourg
st. fr. Caravelle, Lizion	Dunkerque, etc.
st. fr. Heronelle, Viel	Can

Par le Canal de Tancarville

24 ch. fr. Marie-Thérèse	Rouen
ch. fr. André, Bertin	Rouen
ch. fr. Micheline	Rouen
st. fr. La-Ris, Tissier	Pl-Audemer

Montés à Rouen :

Le 24 : st. suéd. A.-F. Fernston; st. ang. Clones.
Le 25 : st. fr. Henri-Estie, Charlotte, Gabriel; st. all. Beverland; st. ang. Glyn.

Descendus de Rouen :

Le 24 : st. fr. Geneviève, Anjou, Cécil, Saint-Morouf; st. ang. Abec-M. Craig; goél. all. Gland-Dreyer; st. all. Ouzga; st. norv. Bostan.
Le 25 : st. all. Norderland; st. ang. Westwood.

Météorologie du 26 Juin

PLEINE MER : 10 h. 39 - Hauteur 7 m 25
23 h. 1 - 7 m 40

BASSE MER : 6 h. 12 - 4 m 35
18 h. 32 - 4 m 60

Lever du Soleil : 4 h. - P.Q. 4 juil. à 14 h. 48
Couch. du Soleil : 8 h. 18 - P.L. 8 - à 5 h. 28
Lever de la Lune : 6 h. 37 - D.Q. 45 - à 4 h. 29
Couch. de la Lune : 22 h. 30 - N.L. 28 - à 15 h. 13

OUVERTURE DES PORTES DU HAVRE
Du 26 Juin 1914

LAMBARDE	8 h. 5	à 14 h. 2/2
ANGOULEME	9 h. 2/2	à 15 h. 2/2
CITADELLE	6 h. 1/2	à 18 h. 1/2
EURE	8 h. 1/2	à 18 h. 1/2
VAUBAN	9 h. 1/2	à 18 h. 1/2
DOCK	10 h. 3/4	à 16 h. 3/4

Les ponts donnent accès sur l'avant-port, ouvert généralement une heure et demie avant le plein de la mer.

Navires à Quai
25 Juin, à 5 heures du soir

QUAI DESCALE
Grande-Nassau

Bassin du Commerce
PARTIE RÉSERVÉE AUX YACHTS

Darandall	Epina	Adolphe-Marie
Lucien-Alce	Prosper	Diorah
Viel	Strom	Héa
Lucile	Lucy	La Parle
Nérid	Katina	Simons
Be-tha	Jovanna	Simons
E-ma	Ouss	Syl-ana
	Seufser	Owalia

QUAI D'ORLÉANS
N.-D. de-la-Garde Sagitta (v) Atnah (v)
QUAI LAMBARDE
Ariane (v)

Bassin de la Barre
QUAI DESMIR-DELAIVILLE
Union-Miro

Bassin de la Citadelle
DARSE NORD

Forma	Margart	Macilands
Beiz	St-Brieuc	Leon
	Michel	

DARSE SUD
L'Yves
Viel
Edouard-Corbier

PETITES FORMES
Lady-Marie

Bassin de l'Eure
QUAI DES TRANSLANTAIQUES

Niagara	La-Lorraine	Le-France
---------	-------------	-----------

QUAIS CHENAL ET MARSEILLE
Gantolama
Chenac
Mont-Ventoux
Gantolama
Gantolama

GRANDES FORMES
Partner (v)
Lawhill
Maroni
Darsix

Bassin Dock
Caravelles
Fort-de-France

Bassin Bellot
PREMIÈRE DARSE
Viel-de-Majunga
Hesperus
Elleida

COMMERCES
Havre, le 25 Juin.

CAFÉS. — A trois heures et quart, les cours du terme accusent une hausse générale de 25 centimes sur la veille.

Ventes 20,000 sacs.

A cinq heures et demie, on signalait une baisse de 50 centimes.

On n'a rien coté en disponible.

Cours à Terme
Établi par MM. les Courtiers de Marchandises assermentés près le Tribunal de Commerce
Havre, le 25 Juin 1914

MOIS	CAFÉS	LAINES FINES			
Préc.	Mat	Soir	Préc.	Matin	Soir
Juin	59 50	59 50	59 75	59 75	133 -
Juillet	59 50	59 50	59 75	59 75	133 -
Septembre	59 50	59 50	59 75	59 75	133 -
Octobre	59 50	59 50	59 75	59 75	133 -
Novembre	59 50	59 50	59 75	59 75	133 -
Décembre	59 50	59 50	59 75	59 75	133 -
Janvier	59 50	59 50	59 75	59 75	133 -
Février	59 50	59 50	59 75	59 75	133 -
Mars	59 50	59 50	59 75	59 75	133 -
Avril	59 50	59 50	59 75	59 75	133 -
Mai	59 50	59 50	59 75	59 75	133 -

Cours à Terme des Cotons
Publiés par la Caisse de Liquidation

MOIS	Précéd.	Jour	Précéd.	Jour	Précéd.	Matin	Soir
Juin	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Juillet	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Septembre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Octobre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Novembre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Décembre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Janvier	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Février	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Mars	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Avril	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Mai	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50

FAIRBANKS 25 Juin

MOIS	Précéd.	Jour	Précéd.	Jour	Précéd.	Matin	Soir
Juin	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Juillet	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Septembre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Octobre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Novembre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Décembre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Janvier	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Février	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Mars	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Avril	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Mai	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50

COULS

MOIS	Précéd.	Jour	Précéd.	Jour	Précéd.	Matin	Soir
Juin	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Juillet	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Septembre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Octobre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Novembre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Décembre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Janvier	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Février	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Mars	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Avril	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Mai	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50

BOURSE DE PARIS du 25 Juin 1914

MOIS	Précéd.	Jour	Précéd.	Jour	Précéd.	Matin	Soir
Juin	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Juillet	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Septembre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Octobre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Novembre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Décembre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Janvier	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Février	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Mars	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Avril	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Mai	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50

BOURSE DE PARIS du 25 Juin 1914

MOIS	Précéd.	Jour	Précéd.	Jour	Précéd.	Matin	Soir
Juin	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Juillet	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Septembre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Octobre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Novembre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Décembre	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Janvier	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50
Février	75	75 50	75	75 50	75	75 50	75 50

